

Courrier lecteurs – (Ou mondialiser la paix)

La Conférence du Désarmement

Du 27 au 29 juillet 2013, l'Assemblée Générale des Nations Unies tenait une session spéciale consacrée à la Conférence du Désarmement, conférence qui n'a rien produit depuis 1996. (cf. PP 566). A cette occasion, l'Ambassadeur du Costa Rica y fit cette étonnante remarque : « Il est paradoxal que la conférence du désarmement ne compte parmi ses membres aucun des 26 pays qui ne disposent pas de forces armées, pays qui ont ainsi traduit les exigences du désarmement dans leurs réalités nationales » (*Document : A/65/PV.113. La version originale espagnole est meilleure*).

Si la plupart de ces États, un État sur 8 dans le monde, (cf. liste) souvent de petites îles, sont issus de la décolonisation, certains d'entre eux vivent ainsi depuis des siècles et sans incidents portant atteinte à leur existence. En abolissant son armée en 1948, le Costa Rica s'assure une paix et une prospérité inégalées en Amérique Centrale, mais aussi le « leadership » de ces pays qui ne peuvent ou ne veulent faire le choix du militarisme, achevant ainsi l'idéal du désarmement.

Alors pourquoi ne les imite-t-on pas ? La Charte des Nations Unies interdit la guerre depuis 1945, (article 2, paragraphe § 3, plus précisément, elle interdit l'usage de la force et de la menace). La Charte impose aussi la paix, le règlement pacifique des différends à tous les pays du monde (§ 4), désormais tous membres de l'ONU. La Charte préserve le droit à la légitime défense (art. 51), mais dans des conditions strictes et sous l'exclusive surveillance du Conseil de Sécurité.

Maintient-on de telles armées et ces faramineux budgets militaires dans le seul but de se défendre ? On peut en douter. Les obligations de la Charte devraient permettre aux États militarisés un désarmement beaucoup plus conséquent. Mais comment le leur faire comprendre ?

Les pays sans armée sont à tout le moins l'exemple à suivre.

Christophe Barbey

Liste des pays sans armée : Andorre, Costa-Rica, Dominica, Grenade, Haïti, Iles Cook, Iles Marshall, Iles Salomon, Islande, Kiribati, Liechtenstein, Maurice, Micronésie, Monaco, Nauru, Niue, Palau, Panama, Samoa, San-Marino, St-Kitts et Nevis, St-Lucie, St-Vincent and the Grenadines, Tuvalu, Vanuatu, Vatican (Saint-Siège).

Paru dans « Planète Paix » n° 567, décembre 2011.